

Fonctionnement des services et organisation du travail dans le secteur communal pendant la crise liée au Covid-19

Questionnaire pour les collèges des bourgmestre et échevins, bureaux de syndicats et présidents d'établissements publics communaux

1. Comment évaluez-vous la capacité de votre administration d'assurer ses obligations en matière de service public pendant la crise sur une échelle de 1 à 5 (5 = très élevé)

1	2	3	4	5

2. Par rapport au fonctionnement de l'administration en temps normal, comment évaluez-vous l'impact des différentes contraintes organisationnelles liées au Covid-19 (absence d'une partie des agent-e-s pour congés pour raisons familiales et dispenses de service, fermeture des services accueillant du public, distanciation sociale...) sur le fonctionnement l'administration sur une échelle de 1 à 5 (5 = très important) ?

1	2	3	4	5

3. De manière générale, comment évaluez-vous l'expérience du télétravail par les agent-e-s de l'administration sur une échelle de 1 à 5 (5 = très positive)

1	2	3	4	5



4. Avez-vous émis des consignes particulières relatives au temps de travail pour les agent-e-s recourant au télétravail ?

Horaire mobile

Plages fixes

Règles établies au niveau du service/ de l'équipe

Pas de consignes

5. Pour la période d'après-crise, seriez-vous favorable à ce que vos agent-e-s puissent faire du télétravail pendant une partie de leur temps de travail?

Non

Oui

Oui, sous certaines conditions

Veillez préciser votre choix :

6. La crise a-t-elle généré de nouveaux besoins en termes de digitalisation du travail de l'administration ?

Oui, notamment :

Non



7. Quels ont été les plus grands défis auxquels l'entité communale s'est vue confrontée pendant la crise ?

8. Quels enseignements tirez-vous de l'expérience vécue ?

9. Ces enseignements se traduiront-ils par des mesures concrètes que le collège des bourgmestre et échevins /bureau syndical compte prendre à court, à moyen ou à long terme ?



10. Dans l'hypothèse où une situation similaire devait survenir à l'avenir, et sur base de l'expérience vécue, quelles recommandations adresseriez-vous :

► Aux autorités communales :

► Au ministère de l'Intérieur :

11. Remarques/observations/commentaires :

Date:

Collège des bourgmestre et échevins de la commune de

Bureau du syndicat de communes

Président de l'établissement public communal

A renvoyer au ministère de l'Intérieur avant le 15 juillet 2020 à l'adresse
secretariat.ministre@mi.etat.lu

